

## TAXE DE SÉJOUR AUTO-CERTIFICATION D'EXCLUSION/EXEMPTION

Né(e) le \_\_\_\_\_\_ prov. \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_

Le/la soussigné(e)\_\_\_\_\_\_

Déclaration tenant lieu d'affidavit (articles 47, 75 et 76 DPR 445/2000)

Règlement pour l'établissement et l'application de la taxe de séjour de la Municipalité d'Udine approuvé par la Résolution du Conseil no. 88 du 11/12/2023

Résiden	ıt(e) à		prov		
rue/pla	ce	n°	cap		
	Code fiscal : I I I I I I I	1 1 1 1 1 1 1	<u> 1 1 1</u>		
a passé	une/des nuitées du au	_ dans l'établissement d'héber	gement		
	ayant son siège social à Udine, rue/place		<del></del>		
	<b>ET DÉC</b> formément à l'article 5, paragraphe 1, du règlement rela	itif à l'établissement et à l'appli	ication de la taxe de séjour :		
	scrit(e) au registre de la population résidente de la muni	•			
□ être in:	scrit(e) au registre des Italiens résidant à l'étranger (A.I.f	R.E.) de la municipalité d'Udine			
OU DÉCLARE  conformément à l'article 5, paragraphe 2, points a) à m), du règlement relatif à l'établissement et à l'application de la taxe de séjour, se trouver dans l'une des situations suivantes :					
□ (a)	parent des mineurs suivants :				
	nomno	om	_ né(e) le		
	nomno	om	_ né(e) le		
	nomno	om	_ né(e) le		
□ (b)	une personne - ou l'accompagnateur(trice) d'une personne - qui subit des examens, des thérapies ou est hospitalisée, même à titre ambulatoire, dans des établissements de santé situés sur le territoire de la municipalité (*)				
□ (c)	le parent - ou l'accompagnateur(trice) - qui assiste un enfant mineur qui subit des examens, des thérapies ou qui est hospitalisé, même à titre ambulatoire, dans des établissements situés sur le territoire de la municipalité (*)				
□ (d)	une personne avec un handicap reconnu par une certi	fication spéciale conformémen	t à la l. 104/1992		
□ (e)	une personne séjournant dans les logements et héber adoptées par les autorités publiques pour faire face à dévénements catastrophiques ou extraordinaires suivar événement	des situations à caractère socia	al ou d'urgence résultant des		
□ (f)	service volontaire lors de la catastrophe suivante :				
	événement		_ survenu le		
□ (g)	membres des forces de l'ordre ou de la protection civi	le qui passent la nuit sur place	pour les besoins du service		

	(h)	chauffeur d'autocar ou accompagnateur(trice) séjournant gratuitement (chambre gratuite) et fournissant un assistance aux groupes organisés pour le compte de la société	
		siège social est situé à ()	
		rue/placeCode fiscal	
	(i)	personnel employé par l'établissement d'hébergement	
	(j)	enseignant(e) accompagnateur(trice) en service lors de la visite scolaire de la classe	
	(k)	☐ étudiant inscrit à l'université d'Udine ou dans une école d'enseignement, y compris une école post-bac, o organisme de formation accrédité basé à Udine ☐ étudiant participant à un projet Erasmus + ou à un voyage éducatif	
	(1)	personne <u>hébergé</u> e par la municipalité d'Udine, les frais d'hébergement étant pris en charge par la municip	alité
	(m)	athlète ou entraîneur ou dirigeant de l'association/société sportive dûment inscrit au Registre national des activités sportives amateurs	
que	les do	éclarant(e) est tenu(e) de fournir les coordonnées de la personne hospitalisée et accompagnée/assistée par lu cuments attestant de l'hospitalisation de la personne assistée : mille prénom	
		é(e) du au dans l'établissement de soins de santé () rue/place	
	Note:		
4 St	45/200 ır la b	prévues en cas d'inexactitude et de déclarations mensongères, conformément à l'article 76 du décret pré 20 et conscient(e) qu'en cas de déclarations mensongères, il/elle perdra les avantages découlant de la mesur ase de la déclaration, conformément à l'article 75 du décret présidentiel 445/2000. Cette déclaration est faires articles 46 et 47 du décret présidentiel n° 445 de 2000 et de ses modifications ultérieures.	re émise
		Le/la déclarant(e)	
	Lieu et	t date	
cc La Si L' pa Le N de sp Vo	s donne informé fournit vous re- exploita ir la mu- délégu ous vou- e l'articl- écialem ous pou- unicipal	informations fournies conformément aux articles 13 et 14 du GDPR Règlement UE 2016/679 pour le traitement des données personnelles ées que vous fournissez au gérant de l'établissement d'hébergement, qui agit en tant que responsable du traitement des données, sourment à l'obligation énoncée à l'article 5 du règlement de la taxe de séjour de la municipalité d'Udine. urre de données à caractère personnel est obligatoire pour obtenir la dérogation demandée. flusez de mettre vos données à disposition, il ne sera pas possible d'accorder la dérogation demandée. Int de l'établissement d'hébergement est tenu de conserver cette déclaration pendant une durée de cinq ans afin de permettre des contré nicipalité, auquel les données peuvent être communiquées, et qui agit en tant que responsable du traitement pour cette activité de contre de à la protection des données de la municipalité d'Udine peut être contacté à l'adresse électronique suivante : dpo@comune.udine.it. sinformons également que le traitement effectué par la municipalité se fera sous forme automatisée et manuelle, conformément aux de 23 du RGPD 2016/679 et de l'annexe B du décret législatif 196/2003 (articles 33-36 du Code) sur les mesures de sécurité, par des nent autorisées conformément aux dispositions de l'article 29 GDPR 2016/679.  Vez à tout moment exercer vos droits vis-à-vis de l'exploitant de l'établissement d'hébergement destinataire de cette déclaration ainsi lité, en tant que responsables du traitement, conformément à l'article 7 du décret législatif 196/2003 et aux articles 15 et suivants et UE 2016/679.	nt fournies ôles fiscaux ôle. lispositions personnes i que de la
		Le/la déclarant(e)	
	Lieu et	t date	

PIÈCES JOINTES : copie de la pièce d'identité du/de la déclarant(e)